



ÉGLISE de LIÈGE

99^e année • n°2 • Mars-Avril • März-April 2021

Mot de l'Évêque

Un carême sans GPS

Wort des Bischof

**Eine Fastenzeit
ohne Navi**

Photo: ©Victoria Borodinova @pixabay.com



Un carême sans GPS

.....
Chers Frères et Sœurs,

«**R**oute barrée » ! Zut ! C'est le genre de panneau qu'un automobiliste n'aime pas voir. D'autant plus que son GPS ne lui donne plus la bonne route : il le ramène toujours à l'endroit où la route est coupée ! Comment faire ? Il faut faire un détour, il faut inventer un autre chemin. C'est pénible, on perd du temps et de l'énergie, mais cela peut être une découverte. Si on change d'itinéraire, on doit subitement regarder exactement où on roule et où on va. Tout est nouveau ; subitement on voit et on regarde le paysage. Finalement, on apprend du nouveau, on découvre de nouvelles routes, de nouveaux paysages, de nouvelles personnes...

Il en va de même dans notre carême : avec la pandémie, il a changé de route et nous n'avons plus le GPS des célébrations habituelles ; nous sommes limités dans nos rencontres, dans nos moments de prière, dans nos projets. Dès lors, ce carême nous pousse à avoir un regard différent sur le monde, sur notre Église et sur nous.

Les disciples de Jésus aussi ont dû changer de regard sur Jésus. C'est ce que nous découvrons dans le récit de la Transfiguration, en ce 2^e dimanche de carême, veille du 1^{er} mars : Jésus, d'après l'évangile selon saint Marc, apparaît transfiguré à ses disciples, « ses vêtements devinrent resplendissants, d'une blancheur telle que personne sur terre ne peut obtenir une blancheur pareille » (Mc 9, 3-4). La lumière de la Transfiguration est une



anticipation, un signe avant-coureur de la résurrection du Christ, avant sa passion. Mais Jésus demande à ses disciples « de ne raconter à personne ce qu'ils avaient vu, avant que le Fils de l'homme soit ressuscité d'entre les morts », car ils doivent d'abord

accompagner Jésus dans sa Passion et sa mort. Ils doivent accepter de ne plus voir la lumière pendant un certain temps.

Cette lumière qui débouche sur les ténèbres nous fait penser à la pandémie que nous vivons. Elle répand sur nous les ténèbres de la maladie, de la pauvreté, de la peur et de l'isolement. Mais elle fait apparaître aussi la lumière de la solidarité, des soins donnés, de l'amitié renouée, de la prière intense, des projets pour l'avenir et de l'espérance dans un monde meilleur. Nous découvrons notre fragilité et nos faiblesses ; mais nous réagissons en découvrant de nouvelles forces dans notre vie.

Tout cela nous invite à la conversion, au renouvellement du cœur. Depuis un an que nous vivons dans cette situation inconfortable et douloureuse, nous avons appris la nécessité de la conversion. Par exemple, nous sommes limités en nombre dans nos églises et nos réunions, nous sommes réduits à de petits groupes et de petites communautés. C'est peut-être l'occasion de faire connaissance de façon plus approfondie les uns avec les autres, de vivre intensément les moments privilégiés de prière communautaire et d'inviter ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion de venir.

Dans le cadre du Carême de partage, nous nous tournons cette année vers

la **République démocratique du Congo**. Nous voulons soutenir l'agriculture de ce pays, qui a un grand besoin d'aide extérieure pour se développer. C'est Entraide et Fraternité, l'ONG de l'Église catholique pour le soutien au développement, qui se charge de répartir les fonds recueillis et les distribue aux entreprises de paysans qui développent une agriculture solidaire et ont besoin de matériel agricole comme des formations aux techniques innovantes. En outre, pour aider la RDC, Entraide et Fraternité lance aussi une **campagne pour l'annulation de la dette des pays du Sud**.

DETTES :
VIVRE OU REMBOURSER,
IL FAUT CHOISIR !

ANNULER LA DETTE DES PAYS DU SUD
POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LE MONDE.

INFOS ET ACTIONS SUR
WWW.ANNULERLADETTE.BE

88 ENTRAIDE & FRATERNITE
Belgique

Cette dette est lourde et injuste parce qu'elle appauvrit les populations, les empêche d'accéder à l'eau potable et à l'alimentation autonome. Ce sont ces projets-là que nous soutiendrons par nos collectes de carême. Ainsi nous ne serons plus centrés sur nous-mêmes, mais unis à toute l'humanité, dans une communion mystérieuse qui intègre la souffrance, la mort et la résurrection.

Soyons prêts à recevoir la lumière de la résurrection du Christ dans chacune de nos vies, en priant pour le salut de toute l'humanité.

Bon carême à tous ! Et déjà, bonne fête de Pâques !

*† Jean-Pierre Delville,
votre évêque*

Wort des Bischofs

Eine Fastenzeit ohne Navi

.....

Liebe Brüder und Schwestern,

„Straße gesperrt“! Zu dumm! Dies ist die Art von Zeichen, die ein Autofahrer nicht gerne sieht. Zumal ihm sein Navi nicht mehr die richtige Richtung anzeigt: Es bringt ihn immer wieder an den Ort zurück, wo es nicht mehr weitergeht! Was nun? Man muss einen Umweg fahren, einen anderen Weg finden. Das ist umständlich, man verliert Zeit und Energie, aber man kann dadurch auch etwas entdecken. Wenn man einen neuen Weg einschlägt, muss man plötzlich genau hinsehen, wo man hinfährt. Alles ist neu; plötzlich sieht und beobachtet man die Landschaft. Schließlich lernt man etwas Neues, entdeckt neue Wege, neue Landschaften, neue Menschen...

Dies gilt auch für unsere diesjährige Fastenzeit: Mit der Pandemie hat sich der Weg geändert und wir können unser Navi nicht mehr für die gewohnten Gottesdienste benutzen. Wir sind eingeschränkt in unseren

Begegnungen, in unseren Gebetsmomenten, in unseren Projekten. Daher zwingt uns diese Fastenzeit, die Welt, unsere Kirche und uns selbst mit anderen Augen zu betrachten.



Photo : ©Gerd Altmann @pixabay.com

Auch die Jünger Jesu mussten ihre Sicht auf Jesus ändern. Dies ist, was wir in der Erzählung über die Verklärung an diesem 2. Fastensonntag, dem Vorabend des 1. März, entdecken: im Markusevangelium erscheint den Jüngern ein verklärter Jesus: „seine Kleider wurden strahlend weiß, so weiß, wie sie auf Erden kein Bleicher machen kann“ (Mk 9, 3). Das Licht der Verklärung ist eine Vorfreude, ein Vorbote der Auferstehung Christi vor seiner Passion. Aber Jesus bittet seine Jünger, „niemandem zu erzählen, was sie gesehen haben, bevor der Menschensohn von den Toten auferstanden ist“, weil sie Jesus zunächst in seiner Passion und seinem Tod begleiten müssen. Sie müssen akzeptieren, dass sie das Licht für eine Weile nicht sehen werden.

Dieses Licht, das die Finsternis vertreibt, lässt uns an die Pandemie denken, die wir erleben, denn sie verbreitet unter uns Finsternis durch Krankheit, Armut, Angst und Isolation.

Sie offenbart jedoch auch das Licht der Solidarität, der gegebenen Pflege, der erneuerten Freundschaft, des intensiven Gebets, der Pläne für die Zukunft in der Hoffnung auf eine bessere Welt. Wir entdecken unsere Zerbrechlichkeit und unsere Schwächen; aber wir reagieren, indem wir neue Kräfte in unserem Leben entdecken.

All dies lädt uns zur Bekehrung, zur Erneuerung des Herzens ein. Durch die seit einem Jahr durchlebte unangenehme und schmerzhafteste Situation, haben wir die Notwendigkeit zur Umkehr erkannt. Zum Beispiel ist die Anwesenheit in unseren Kirchen und während unserer Versammlungen zahlenmäßig begrenzt, wir sind auf kleine Gruppen und kleine Gemeinschaften reduziert. Vielleicht ist dies die Gelegenheit, sich intensiver kennenzulernen, privilegierte Momente des gemeinschaftlichen Gebetes intensiver zu erleben und jene einzuladen, die noch nicht kommen konnten.

Die diesjährige Fastenaktion widmet sich der **Demokratischen Republik Kongo**, die dringend externe Hilfe zur Entwicklung ihres Landwirtschaftssektors benötigt. Miteinander Teilen, die NRO (Nichtregierungsorganisation) der katholischen Kirche für die Unterstützung von Entwicklungsprojekten, ist für die Verteilung der gesammelten Mittel zuständig und leitet diese an die Landwirtschaft-

sunternehmen weiter, die eine solidarische Landwirtschaft entwickeln und landwirtschaftliche Ausrüstung sowie Schulungen zur Nutzung innovativer Techniken benötigen. Um der Demokratischen Republik Kongo zu helfen, startet Miteinander Teilen auch eine **Kampagne zur Schuldentilgung der Länder des Südens**. Diese Schulden belasten diese Länder sehr, sind ungerecht, führen zur Verarmung der Bevölkerung und verhindern sowohl den Zugang zu Trinkwasser als auch eine autarke Versorgung mit Nahrungsmitteln. Dies sind die Projekte, die wir durch unsere Fastenkollekten unterstützen wollen.

So werden wir nicht mehr ausschließlich auf uns selbst achten, sondern mit der gesamten Menschheit in einer mysteriösen Gemeinschaft vereint sein, die Leid, Tod und Auferstehung einschließt.

Lasst uns bereit sein, das Licht der Auferstehung Christi im Leben jedes Einzelnen zu empfangen und für das Heil der gesamten Menschheit zu beten.

Ihnen allen eine besinnliche Fastenzeit und jetzt schon Frohe Ostern!

*† Jean-Pierre Delville,
Ihr Bischof*



Mars – März 2021

1 ^{er}	Liège, 17h	Fondation Saint-Lambert
2	Liège, 16h	Rencontre MEC (Mission de l'école chrétienne)
3	Namur, 10h	Rencontre avec les séminaristes
4	Liège, 10h	Chantier paroisses
	Arlon, 19h	Conférence sur l'encyclique « Fratelli tutti »
9	Banneux, 9h30	Récollecion diocésaine
11	Malines, 10h30	Conférence épiscopale
12	Liège, 9h30	Conseil épiscopal
	Malines, 10h30	Conférence épiscopale
19	Herstal, 18h	Célébration – Ministère de l'acolytat
20	Banneux, 10h	Veillée et marche des mères
23	Liège, 10h	CMVP (Commission Ministère et Vie des Prêtres)
26	Liège, 9h30	Conseil épiscopal
28	Cathédrale, 9h45	Célébration des Rameaux
29	Liège St-Barthélemy, 19h	Prière pour les Martyrs
31	Cathédrale, 18h	Messe chrismale

Avril – April 2021

1 ^{er}	Cathédrale, 18h	Célébration de la Sainte Cène
2	Liège St-Pholien, 17h	Chemin de Croix
	Cathédrale, 19h30	Liturgie du Vendredi saint
3	Cathédrale, 21h	Veillée pascale
4	Cathédrale, 10h	Eucharistie solennelle de Pâques
8	Malines, 10h30	Conférence épiscopale
11	Waimes, 10h30	Clôture du Jubilé des 400 ans
17	Metz, 9h30	Jubilé de la cathédrale Saint-Etienne – 800 ans
18	Église St-Nicolas en Outre-Meuse, 14h30	Confirmations
21-22	Cathédrale	Concerts de Laurent Voulzy
23	Liège, 9h30	Conseil épiscopal
25	Cologne, 9h45	Millénaire de la paroisse Saint-Heribert
29	Bruxelles, 18h30	AG Be Pax
30	Séminaire, 17h	Scrutins

En fonction de l'évolution des mesures sanitaires, certains événements de l'agenda de Mgr Delville pourraient être reportés ou supprimés !

I. Bail à ferme

.....

1. Montants des fermages

Depuis la régionalisation de la matière (décret wallon du 20 octobre 2016), le calcul des coefficients de fermages tient compte d'un double index : l'indice des prix à la consommation et le revenu du travail agricole à l'ha. Les coefficients sont revus chaque année de manière automatique.

2. Montants des coefficients pour 2021

Ils sont applicables aux baux à ferme dont la date anniversaire est postérieure au 31 décembre 2020 (soit à partir du 1^{er} janvier 2021).

Tableau comparatif

		Terres		Bâtiments	
		2020	2021	2020	2021
Le Condroz	Liège	3.57	3.52	8,51	8.40
Famenne	Liège	3.31	3.19	8,81	8.49
La Haute Ardenne	Liège	3.83	3.75	9,40	9.21
La Région Herbagère	Liège	3.80	3.72	9,15	8.95
La Région Limoneuse	Liège	3.38	3.44	7,85	7.98

3. Fermages en Flandre

Quelques fabriques de notre diocèse ont des terrains en Flandre, par exemple dans le Limbourg. Les coefficients de fermages en Flandre sont valables pour trois ans, de décembre 2019 à décembre 2022. Ils sont consultables sur le site internet <https://lv.vlaanderen.be/nl/voorlichting-info/pachtprijzen/pachtprijscoefficienten/coefficienten-2020-2022>.

Dans le Limbourg, en zone limoneuse (Leemstreek), le coefficient est de **4,72**,

en zone herbagère (Grasstreek) de **4,73** et pour les bâtiments, il est de **7,78**.

4. Brefs rappels

Comme décrit dans les derniers numéros de ce Bulletin officiel, la législation sur le bail à ferme a profondément évolué. De l'expérience de plusieurs cas, nous vous rappelons qu'en cas de modification de bail, notamment les cessions, les parties doivent obligatoirement passer à un bail écrit. Nous vous conseillons de faire appel à un notaire.

Pour la conclusion d'un nouveau bail, il est impératif de procéder à une adjudication et d'utiliser le modèle de cahier des charges édicté par la Région Wallonne pour la soumission des offres dans le cadre de baux à ferme conclus par des propriétaires des pouvoirs locaux et pouvoirs locaux subordonnés (dont les fabriques) et

de le personnaliser à votre situation. Voir le lien sur la page internet du site de la RW <https://agriculture.wallonie.be/lebailaferme>.

Pour un meilleur rendement des loyers, il est recommandé de contracter des baux de longue durée, comme les baux de carrière.

II. Réunion ordinaire du mois de mars - Conseil de Fabrique

.....

Pour les fabriques qui n'ont pas encore clôturé leurs comptes, la séance du mois de mars est traditionnellement celle à laquelle le trésorier remet ses comptes au conseil qui peut déjà les approuver, ou bien il les examine et les approuve lors de la séance ordinaire d'avril.

Pour rappel, un planning de dépôt des comptes vous a été suggéré et la date légale limite de dépôt des comptes 2020 est le 25 avril 2021. Le délai d'examen de l'autorité de tutelle et de l'autorité diocésaine ne démarre que lorsque le dossier est jugé complet. Vu la demande d'étalement du dépôt des comptes, la plupart des fabriques auront déjà approuvé et déposé leurs comptes.

Justificatifs accompagnant les comptes

Nous vous remercions de bien vouloir accompagner les comptes de tous les justificatifs. Outre les factures, il faut joindre les extraits de tous les comptes ouverts au nom de la fabrique, le relevé détaillé article par article des recettes et dépenses avec la référence aux extraits de comptes (circulaire de la région wallonne du 12/12/2014), le relevé périodique des collectes reçues, ainsi qu'un état détaillé de la situation patrimoniale. En cas de travaux la fabrique joindra un tableau de suivi et du financement des travaux extraordinaires.

Pour les éventuels fonds de réserve, vous voudrez bien compléter le document justificatif qui vous a été envoyé.

Plus les comptes sont bien présentés, plus facile est le contrôle. Les justificatifs seront présentés article par article. Je vous remercie d'avance pour votre bonne collaboration.

III. Réunion ordinaire du mois d'avril - Elections

.....

Cette réunion est destinée aux élections. En 2021, pas de renouvellement d'une moitié du conseil (pour la grande moitié, ce sera pour 2023). Cependant, il y a quand même lieu :

- de remplacer les membres démissionnaires ou décédés ;
- de procéder à l'élection du président et du secrétaire au sein du conseil (mandat d'un an renouvelable) ;
- de renouveler le mandat du marguillier sortant (3 ans) ;
- au sein du bureau des marguilliers, d'élire un président, un secrétaire et un trésorier.

Veillez à toujours nous informer des changements dans la composition de votre conseil de fabrique ou des modifications dans les adresses courrier ou email pour nous permettre de tenir notre base de données à jour.

Philippe Lamalle

Cellule « Objectif 2020 »

Marchés publics : vérification des dettes fiscales et sociales des co-contractants

.....

Les Fabriques d'église sont soumises à toute la législation et la réglementation régissant les marchés publics. De ce fait, elles ont l'obligation **impérative** de **toujours** vérifier l'état des dettes fiscales et sociales de leur (futur) co-contractant.

Pour quels types de marchés ?

- Tous les travaux **immobiliers** : construction, réparations, électricité, livraison de béton tout préparé, installation immeuble par destination, comme une cuisine par exemple, etc. ;
- Toutes les prestations dans le domaine du **gardienage et/ou de la surveillance**.

Quand cette vérification doit-elle avoir lieu ?

- Préalablement à la **conclusion** du marché : en effet, si le co-contractant envisagé ne satisfait pas à ses obligations relatives au paiement d'impôts, de taxes et/ou de cotisations de sécurité sociale, la Fabrique est tenue de l'**exclure** (article 68 de la Loi du 17 juin 2016);
- Préalablement au **paiement**, car la situation d'un entrepreneur peut toujours évoluer.

Quelles sont les sanctions ?

- pour les sommes dues au **S.P.F. Finances**,
 - la Fabrique deviendra (totalement ou partiellement) solidairement responsable du paiement des dettes de son co-contractant !
 - le S.P.F. Finances pourrait en outre infliger à la Fabrique une amende administrative égale au double du montant qui aurait dû être retenu et lui être versé !
- pour les sommes dues à l'**O.N.S.S.**, la Fabrique deviendra solidairement responsable de l'ensemble des dettes de son co-contractant !

Par quel moyen réaliser cette vérification ?

Aller sur le site <https://www.checkobligationderetenue.be> et introduire le n° d'entreprise de votre co-contractant. Les attestations qui seront automatiquement générées vous indiqueront s'il est possible de conclure avec le co-contractant, voire – ultérieurement – de le payer.

Au moment du paiement :

La situation de votre co-contractant peut avoir évolué et, même s'il était en ordre au moment de l'attribution, il pourrait ne plus l'être au moment du (ou des) paiement(s). Dès lors, que faire pour ne pas encourir les mêmes lourdes sanctions pécuniaires ?

- Retourner sur le site <https://www.checkobligationderetenue.be> ; si les attestations sont valides : aucun souci !
- Si un problème apparaît :
 - Pour le S.P.F. Finances : retenir **15 % du montant hors T.V.A.** et le verser sur le compte du S.P.F. Finances, IBAN BE33 6792 0023 2046 – BIC PCHQBEBB ;
 - Pour l'O.N.S.S. : retenir **35 % du montant hors T.V.A.** et le verser sur le compte de la Sécurité Sociale, IBAN BE76 6790 0001 9295 – BIC PCHQBEBB.

L'application stricte de ces retenues permettra à la Fabrique d'être exonérée de sa responsabilité solidaire pour les dettes existantes. Il est toujours possible, avant de conclure le marché, d'exiger du co-contractant qu'il se mette en ordre, et obtienne ainsi les attestations indispensables. Il en va de même au moment du paiement !

Le site est bien fait et des tutoriels sont présents, n'hésitez pas à les consulter !

*Brigitte Guillaume,
attachée - Cellule « Objectif 2020 »*

- L'abbé **Jean-Marie BUI** est nommé nouveau recteur de la communauté vietnamienne depuis le premier février 2021, pour un mandat renouvelable de trois années.
- Madame **Monique CLOSE-DEHIN** est nommée attachée du Chantier paroisses pour l'UP Saint Martin Liège.
- Madame **Marie-Thérèse FRANÇOIS** est nommée attachée du Chantier paroisses pour l'UP Notre-Dame des Champs à Hannut.
- Monsieur le Doyen **Stanis KANDA** est nommé attaché du Chantier paroisses pour les UP Montegnée Grâce et Alliance Jupille-Grivegnée-Hauteurs.
- Madame **Fina KEIFENS** est nommée attachée du Chantier paroisses pour les UP de Lierneux et de Stavelot.
- Monsieur **Philippe LAMALLE** est nommé depuis le premier février 2021, responsable du Service de tutelle sur les fabriques d'église. Il succède à **Madame Isabelle LECLERCQ**, que l'évêque et le diocèse remercient pour ses nombreuses années de service compétent. Madame LECLERCQ continuera à conseiller le service et à aider à sa documentation et ce, jusqu'au mois de mai.
- L'abbé **André-Vital LUKOJI** est nommé vicaire dominical dans l'UP Magnificat pour un stage probatoire d'un an.
- Monsieur **Éric PAQUAY** est nommé attaché du Chantier paroisses pour les UP de Beyne-Heusay, Notre-Dame et Saint-Lambert d'Herstal et Saint-Martin d'Oupeye et Saint-Lambert au cœur de Liège.
- Monsieur **Jean-Paul PINON** est nommé, pour un mandat renouvelable de trois années, à mi-temps attaché à la gestion matérielle du sanctuaire de Banneux et à mi-temps, assistant de doyenné de Liège principalement attaché à la gestion de l'ASBL interdécanale et du sanctuaire de Cornillon.
- L'abbé **Thomas SABBADINI** est déchargé de sa mission de vicaire dans l'UP Notre-Dame du Magnificat - Verviers-Sud. Il est nommé administrateur paroissial de l'UP Notre-Dame de Grâce - Amay pour trois années renouvelables.
- Monsieur **Jean-Louis SNYERS** est nommé attaché du Chantier paroisses pour l'UP Seraing-Ougrée.



- Madame **Anouk STEVENS** est nommée collaboratrice du Service de tutelle sur les fabriques d'église. Elle remplace Madame Carine Lallemand.
- L'abbé **Andreas TEMME**, prêtre du diocèse de Roermond (Pays-Bas), est nommé vicaire pour l'UP de Bullange (Büllingen).
H. **Andreas TEMME**, Priester aus dem Bistum Roermond (Niederlande), wird zum Kaplan im Pfarrverband Büllingen ernannt.
- Monsieur **Hubert VALKENERS** est nommé attaché du Chantier paroisses pour les UP Ekklesia – Aywaille-Sprimont et Sainte-Famille à Ferrières.

Notices de décès

Père Adolphe LEMMENS, OMI

.....



Père Adolphe Lemmens, Oblat de Marie Immaculée et missionnaire en Bolivie, né le 5 juin 1944 à Haneffe, ordonné prêtre le 18 mars 1995 à Allalagua, est décédé à Cochabamba (province de Cercado, Bolivie) le 8 janvier 2021.

7^e enfant d'une fratrie de 10, il a perdu sa maman très jeune. Il a suivi ses études secondaires à Gemmenich. Après avoir découvert sa vocation de père oblat, il a vécu son noviciat à Velaine. En 1969, il reprend des études universitaires en Sciences économiques. En 1975, il est parti pour la Bolivie.

Après avoir étudié le dialecte local, il est parti à San Julian (près de Santa Cruz). Il partageait la vie des campesinos, dormant à même le sol dans une hutte faite de planches et de paille, sans eau courante ni électricité.

Issu d'une famille d'agriculteurs, il s'est d'abord occupé du bétail et des maigres cultures. Il a créé une coopérative d'épargne et de crédit, chargée aussi de regrouper les récoltes afin d'en obtenir un meilleur prix, d'effectuer des achats groupés... Ayant gagné la confiance des campesinos, il a tenté d'améliorer leurs conditions de vie : santé, nourriture, hygiène... Il était à la fois, comptable, fermier, architecte, médecin, vétérinaire et pharmacien. Afin qu'ils puissent se prendre en charge seuls, il a réussi à envoyer quelques jeunes en ville pour faire des études. Une fois diplômés, ils revenaient se mettre au service de leurs frères et sœurs. Le père Lemmens a construit des centres de formation (pour enfants et adultes), des chapelles, un centre d'accueil pour

enfants handicapés, un restaurant où étaient distribués des repas aux enfants des rues...

En 1995, il a été ordonné prêtre pour pouvoir célébrer l'Eucharistie dans les villages qu'il visitait régulièrement. Sa force, il la puisait dans la prière.

Malgré ses problèmes de santé, il a continué à soutenir et à encourager les communautés devenues autonomes. Il s'est éteint le 8 janvier 2021 à Cochabamba.

Il a fait le bien et témoigné de l'amour du Père pour tous les hommes. Ce n'était pas un homme de grand discours, mais un homme d'action. C'était un saint homme.

Marie-Rose Lemmens, sa nièce

Ces derniers mois, on nous a également fait part du décès de :

- Sœur Myriam Hedwig Müller de la Congrégation des Filles de la Croix née le 14 avril 1936, décédée le 6 décembre 2020 à l'âge de 84 ans.
Schwester Myriam Hedwig Müller der Kongregation der Töchter des Heiligen Kreuzes, geboren am 14. April 1936, verstarb am 6. Dezember 2020 im Alter von 84 Jahren.
- Sœur Marie-Thérèse de l'Eucharistie (Marie-Thérèse Milliot), du Carmel d'Argenteuil, ancienne carmélite de Cornillon, décédée à l'âge de 77 ans le 14 décembre 2020.
- Monsieur Thierry de Gyns, ancien journaliste et collaborateur du comité de rédaction d'Eglise de Liège, né à Uccle le 22 janvier 1944, est décédé le mardi 8 décembre 2020 après une longue maladie à l'âge de 76 ans.

Si vous souhaitez plus d'informations biographiques à leur sujet, merci de vous rendre sur le site de l'évêché, à l'adresse <https://www.evechedeliege.be/avis-de-deces/>.

13-14 mars (4^e Dimanche de Carême) et 27-28 mars (Rameaux) : Carême de Partage

Le temps de Carême est un moment favorable pour élargir notre regard sur le monde et éveiller notre sens de la solidarité. Les projets proposés par Entraide et Fraternité pour notre Carême de Partage s'attaquent aux causes de l'injustice et du sous-développement.

Cette année, nous nous tournons vers la République démocratique du Congo. Nous voulons soutenir l'agriculture de ce pays, qui a un grand besoin d'aide extérieure pour se développer. Pour aider la RDC, Entraide et Fraternité lance aussi une campagne pour l'annulation de la dette des pays du Sud. Cette dette est lourde et injuste parce qu'elle appauvrit les populations ; elle les empêche d'accéder à l'eau potable et à l'alimentation autonome.

13.-14. März (4. Fastensonntag) und 27.-28. April (Palmsonntag) : Fastenaktion Miteinander Teilen

Die Fastenzeit ist ein günstiger Moment, sich mit den Belangen der Welt auseinanderzusetzen und Solidarität zu üben. Die von Miteinander Teilen für die Fastenzeit vorgeschlagenen Projekte beziehen sich auf die tatsächlichen Ursachen der Ungerechtigkeit und der Unterentwicklung.

In diesem Jahr steht die Demokratische Republik

Kongo, die dringend externe Hilfe zur Entwicklung ihres Landwirtschaftssektors benötigt, im Mittelpunkt der Kampagne. Um der Demokratischen Republik Kongo zu helfen, startet Miteinander Teilen auch eine Kampagne zur Schuldentilgung der Länder des Südens. Diese Schulden belasten diese Länder sehr, sind ungerecht, führen zur Verarmung der Bevölkerung und verhindern sowohl den Zugang zu Trinkwasser als auch eine autarke Versorgung mit Nahrungsmitteln.



Merci d'accorder votre soutien à ces initiatives en faveur de la RDC et de répondre généreusement à cet appel aux dons.

Grâce à la reconnaissance d'Entraide et Fraternité comme ONG par l'État belge, pour 1 € que vous donnerez, les projets soutenus recevront 4 € supplémentaires.

24-25 avril (4^e Dimanche de Pâques) : Dimanche des Vocations

La collecte pour les Vocations est faite aux messes dominicales de ces 24 et 25 avril 2021 (sous réserve de confinement !), pour soutenir financièrement le Service diocésain des Vocations et la formation des futurs prêtres et diacres du diocèse de Liège.

Cette journée nous permet aussi d'appuyer toutes les vocations dans l'Église et de financer la formation de ceux et celles qui sont engagés au service de notre diocèse. Dans la situation actuelle, les ministères sont l'objet de nombreuses questions. Raison de plus pour encourager un juste accompagnement et une bonne formation.

Wir danken Ihnen, dass Sie diese Initiativen unterstützen und großzügig auf diesen Spendenaufruf reagieren.

Dank der Anerkennung von Miteinander Teilen als NRO (Nichtregierungsorganisation) durch den belgischen Staat erhalten die Projekte 4 € zusätzlich für jeden Euro, den Sie spenden.

24.-25. April (4. Sonntag der Osterzeit) : Sonntag der Berufungen

Die Kollekten für die Berufungen finden am 24. und 25. April 2021 statt (wenn wieder öffentliche Messen stattfinden!), um den diözesanen Dienst der Berufungen und die Ausbildung der künftigen Priester und Diakone der Diözese Lüttich zu unterstützen.

An diesem Tag können wir auch alle Berufungen innerhalb der Kirche unterstützen und die Ausbildung derer finanzieren, die im Dienst unseres Bistums stehen. Diese Ämter sind heute Gegenstand vieler Fragen. Grund genug, eine korrekte Begleitung und eine gute Ausbildung zu fördern.

Non aux armes nucléaires !

.....

A lors que le Pape François lançait un appel au désarmement mondial dans son audience du 20 janvier, les évêques de Belgique ont publié le lendemain un communiqué encourageant la Belgique à signer le Traité des Nations-Unies. Voici le texte complet.

Le 22 janvier 2021, le Traité des Nations-Unies sur l'interdiction des armes nucléaires entrera en vigueur. Les plus destructrices de toutes les armes de destruction massive ont longtemps été considérées comme immorales. Avec ce Traité des Nations-Unies, elles deviennent enfin illégales. Les Évêques de Belgique appellent le Gouvernement fédéral à adhérer à ce Traité des Nations-Unies.

De concert avec de nombreux dirigeants de l'Église catholique du monde entier, la Conférence des Évêques de Belgique se félicite de l'entrée en vigueur du Traité des Nations-Unies sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous trouvons encourageant qu'une majorité d'États membres des Nations-Unies soutiennent activement le nouveau Traité par son acceptation, sa signature et sa ratification. Les sondages d'opinion montrent que ce soutien est mondial.

Les Évêques appellent le Gouvernement belge à adhérer à ce Traité. Ce faisant, ils suivent la trace du pape François. En cette ère d'interdépendance et de vulnérabilité mondiales croissantes, notre foi chrétienne nous invite à rechercher le bien commun et le bien-être universel. Nous sommes

tous sauvés ensemble ou personne n'est sauvé, affirme la dernière encyclique du Pape *Fratelli Tutti* (3 octobre 2020).

Déjà, en 2017, le Saint-Siège a adhéré au Traité. Et lors de sa visite historique en novembre 2019, dans les villes d'Hiroshima et de Nagasaki, bombardées en 1945, le Pape a explicitement condamné à la fois l'utilisation et la possession d'armes nucléaires par tout État. La paix ne peut être obtenue par « la menace d'une destruction totale », a-t-il déclaré. Le pape François a appelé à soutenir « les principaux instruments juridiques internationaux de désarmement et de non-prolifération nucléaires, y compris le Traité des Nations-Unies sur l'interdiction des armes nucléaires ».

Avec de nombreuses autres Conférences épiscopales du monde entier, les Évêques souhaitent donc exhorter les Gouvernements à signer et à ratifier le Traité des Nations-Unies sur l'interdiction des armes nucléaires.

Nous croyons que le don de la paix de Dieu est à l'œuvre pour prévenir la guerre et vaincre la violence. C'est pourquoi, à la veille de ce jour historique du 22 janvier 2021, nous

félicitons les membres de l'Église catholique qui, depuis des décennies, sont à l'avant-garde des mouvements de base qui s'opposent aux armes nucléaires. Il s'agit notamment des mouvements pacifistes catholiques tels que Pax Christi Flandre et Pax Christi International, qui tous deux font



partie de la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires (ICAN), qui a reçu le Prix Nobel de la paix en 2017. En tant que Conférence des Évêques, nous appelons une nouvelle fois le Gouvernement belge à adhérer sans délai à ce Traité des Nations-Unies.

Pour les Évêques de Belgique :

† Jean-Pierre Delville, Évêque de Liège et Évêque référendaire pour BePax
† Lode Van Hecke, Évêque de Gand et Évêque référendaire pour Pax Christi Vlaanderen

Ja zum Verbot von Kernwaffen!

Aufruf der belgischen Bischöfe an die Föderalregierung, den Vertrag der Vereinten Nationen über das Verbot von Kernwaffen zu unterzeichnen und zu ratifizieren (Zusammenfassung)

Seit dem 22. Januar 2021 ist der Vertrag der Vereinten Nationen über das Verbot von Kernwaffen in Kraft. Die zerstörerischsten aller Massenvernichtungswaffen wurden lange Zeit als unmoralisch angesehen. Und mit diesem Vertrag der UN werden sie endlich als illegal eingestuft. Die belgischen Bischöfe fordern die Föderalregierung auf, diesen Vertrag der Vereinten Nationen beizutreten.

Bereits 2017 ist der Heilige Stuhl dem Vertrag beigetreten. Papst Franziskus rief zur Unterstützung der „wichtigsten

internationalen Rechtsinstrumente für nukleare Abrüstung und Nichtverbreitung, einschließlich des Vertrags der Vereinten Nationen über das Verbot von Atomwaffen" auf.

Wir glauben, dass Gottes Geschenk des Friedens am Werk ist, um Krieg zu verhindern und Gewalt zu überwinden. Deshalb gratulieren wir den Mitgliedern der katholischen Kirche, die seit Jahrzehnten an der Spitze der Basisbewegungen stehen, die gegen Atomwaffen sind.

Im Namen der Bischöfe von Belgien :

† Jean-Pierre Delville, Bischof von Lüttich und zuständiger Bischof für BePax.
† Lode Van Hecke, Bischof von Gent und zuständiger Bischof für Pax Christi Flandern.

Mot de l'Évêque -

Un carême sans GPS 2

Wort des Bischofs -

Eine Fastenzeit ohne Navi 4

Agenda de l'Évêque 7

Fabriques d'église & ASBL 8

I. Bail à ferme 8

II. Réunion ordinaire du mois
de mars - Conseil de Fabrique 9

III. Réunion ordinaire du mois
d'avril - Elections 10

Cellule « Objectif 2020 » 10

Marchés publics : vérification
des dettes fiscales et sociales
des co-contractants 10

Nominations 12

Notices de décès 13

Collectes prescrites -

Vorgeschriebene Kollekten .. 15

Communiqué des Évêques -

Kommuniké der Bischöfe .. 17

Traité des Nations Unis sur l'inter-
dictions des armes nucléaires 17

- UN-Vertrag zum Verbot von
Kernwaffen 18

VOS COMMUNIQUÉS ET VOS ILLUSTRATIONS

Les textes et leurs illustrations doivent rentrer au plus tard le jeudi **25 mars 2021** pour le numéro de mai-juin 2021 au Service de Presse et de Communication du diocèse de Liège (communication@evechedeliege.be).

ÉGLISE DE LIÈGE: 99^e année

RÉDACTEUR EN CHEF ET ÉDITEUR RESP.:
Ralph SCHMEDER

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION: Marc DAHM

COMITÉ DE RÉDACTION:

Éric COOPER, Jean-Philippe de LIMBOURG,
François DELOOZ, Jean-Philippe KAEFER,
Xavier LAMRECHT, Martine LEWIS-LETESSON,
Emil PIRONT, Dominique SERVAIS.

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO:

Éric de BEUKELAER, Mgr Jean-Pierre DELVILLE,
Brigitte GUILLAUME, Damien HONNAY,
Philippe LAMALLE, Carmelina VOLPE.

RÉDACTION - ADMINISTRATION:

Service de Presse et de Communication
Rue des Prémontrés 40 - 4000 Liège
Tél.: 04/223.15.26

Secrétariat: communication@evechedeliege.be
Direction: ralph.schmeder@evechedeliege.be
ou ralph.schmeder@rcf.be

MISE EN PAGE & IMPRESSION

Imprimerie Raymond Vervinck&fils
Rue de la Câblerie 9 (Coronmeuse), 4000 LIÈGE
Tél.: 04/343.33.86 - www.vervinck.com

ABONNEMENTS:

« DIMANCHE - EGLISE DE LIEGE » 46 n°/an et
« EGLISE DE LIEGE - BULLETIN OFFICIEL » 6 n°/an

• Abonnement simple papier: 45 €

• Abonnement soutien papier: 79 €

Par virement sur le compte

BE09 7320 2154 4357

au nom de Cathobel asbl:

Chaussée de Bruxelles 67/2, 1300 Wavre

Contact: abonnement@cathobel.be

Tél.: 010/23.59.00 - Fax: 010/23.59.08

Possibilité pour les germanophones:

ABONNEMENT « EGLISE DE LIEGE -
BULLETIN OFFICIEL » 6 n°/an

• Abonnement individuel: 30 €

• Abonnement de soutien: 50 €

• Abonnement pour l'étranger: 40 €

Par virement sur le compte

BE93 3631 4768 5267 (BIC: BBRUBEBB)

au nom de l'Évêché de Liège asbl

Contact: Secrétariat Économat

Tél.: 04/230.31.62

25/12 à la Cathédrale St-Paul : Messe du jour de Noël



24/12 à la Cathédrale St-Paul : Nativité du Seigneur, Messe de la veille au soir



01/01 : Vidéo-message pour la Journée mondiale de la Paix



22/01 : Semaine de prière, veillée œcuménique

